

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Septembre 2016

L' an 2016 et le 23 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : BONTEMPS Jeannine, JACQUET Anne-Laure, LAVRAT Maryline, SIMONNEAU Charlene, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, FAVIER Yann, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

**Absent excusé** : M. Gérard CARTHELIER

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme SENECHAL Andrée à M. FAVIER Yann, M. MOULINO Gilles à Mme BONTEMPS Jeannine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 21/09/2016

**Date d'affichage** : 21/09/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE

le : 23/09/2016

et publication ou notification

du : 26/09/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONTEMPS Jeannine

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

réf : 2016\_09\_01

Monsieur le maire informe l'assemblée que compte tenu d'un manque de crédits budgétaires en investissement ne permettant pas actuellement de régler les factures relatives aux travaux d'aménagement du centre bourg et de restructuration de la mairie, il conviendrait de procéder aux modifications de crédits de la manière suivante :

#### **DEPENSES FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE 11 : - 23 500 €

CHAPITRE 65 : - 6 500 €

CHAPITRE 67 : - 1 000 €

CHAPITRE 023 : + 31 000 €

(virement à la section d'investissement)

#### **RECETTES INVESTISSEMENT**

CHAPITRE 021 : + 31 000 €

(virement de la section de fonctionnement)

#### **DEPENSES INVESTISSEMENT**

CHAPITRE 20 : - 2 652 €

CHAPITRE 23 : + 33 652 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces modifications budgétaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 26/09/2016

Le Maire

Pascal MEREAU